



SPIP CORSE & POSTE DE SA Econome

Rétropédalage malveillant et toxique

Le bureau local **FO Justice** – SPIP CORSE – le 23 Avril 2023

Alors qu'un groupe de travail sur la QVT vient de s'ouvrir au ministère, notre chère administration vient de prendre la décision de retirer de la mobilité le poste de SA Économe du SPIP de Corse.

► La raison avancée par notre Direction Interrégionale : le fameux organigramme de référence tant attendu et sorti le 4 mars 2022.

► Si un poste de SA Responsable de pôle au SPIP de Corse a bien été créé, suite à une nécessité de terrain avérée et validée par la DAP lors de la publication de la mobilité par note du 29 mars 2022 donc postérieurement à cet organigramme, ce n'est pas pour retirer lors de la publication de l'additif le 18 avril 2023 le poste de SA Econome, sous prétexte que l'organigramme du 4 mars 2022 ne prévoit qu'un poste de SA au SPIP de Corse ???

Tout le monde comprendra que l'organigramme n'était déjà plus à jour au moment où il est paru.

Tout le monde ? Non ! ... Sauf dans le petit village reculé de la DISP de Marseille qui, loin des réalités du terrain, admet qu'il n'y a pas de nécessités et préfère se mettre en conformité avec un organigramme déjà obsolète ...

Et qui pour assurer les missions d'économat ???

► L'administration demande à la SA Responsable de pôle d'assurer l'intégralité de ces missions. Qui a déjà vu qu'on puisse demander à un agent d'**assurer les missions de 2 postes équivalent temps plein** ??? Qui plus est lorsque cet agent est RQTH et souffre d'une ALD????

► Pendant 8 mois, dans l'attente d'une mobilité entrante ou d'un recrutement d'agent contractuel, cet agent a joué le jeu au détriment de son état de fatigue et de son état de santé en assurant les 2 postes à temps complet de SA Responsable de pôle et de SA Econome.

Si l'on peut comprendre que l'administration souhaite faire des économies budgétaires, **ces dernières ne peuvent et ne doivent pas se faire sur le dos et au détriment de la santé des agents.**



► L'autre solution avancée par notre chère administration : que la SA ne se consacre plus qu'aux missions économat.

BEN VOYONS ! Ceci est tout simplement **INCONCEVABLE, ILLÉGAL et SCANDALEUX**

► Alors qu'il est demandé aux directeurs de structures d'établir des organigrammes fonctionnels pour désigner les titulaires et suppléants des diverses missions administratives, l'administration décide d'une simple annotation « Retiré » sur un additif pour priver le SPIP de Corse des moyens humains nécessaires permettant d'assurer la continuité de ses missions RH et économat, mais également les candidats qui avaient reçu un avis favorable lors de l'entretien préalable.

FO JUSTICE SPIP CORSE crie haut et fort que la décision de retirer le poste de SA économe de cette campagne de mobilité est **absurde, inacceptable et intolérable !!!**

FO JUSTICE SPIP CORSE tient également à souligner les demandes répétées du DFSPIP de Corse pour obtenir un poste d'ANT SA Econome qui n'ont pas été entendues par notre administration, malgré une identification des besoins on ne peut plus réaliste.

FO JUSTICE SPIP CORSE exige que le poste de SA économe du SPIP de Corse soit de nouveau ouvert à la mobilité et fasse l'objet d'un additif immédiat !

